



## DESCENTE AUX FLAMBEAUX

**Vendredi 8 décembre 2023**

### BULLETIN INSCRIPTION

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Nombre de personnes inscrites.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la Descente aux Flambeaux  
(bulletin à nous retourner complété par mail à :  
[service-population@ville-tain.com](mailto:service-population@ville-tain.com) ou à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville)  
avant le 6 décembre 2023 – 17h.

Date et signature :

*Règlement au verso /*

# RÈGLEMENT

**Article 1 :** La Ville de Tain l'Hermitage organise une Descente aux Flambeaux dans le cadre de la Fête des Lumières 2023. Ces épreuves sont ouvertes à tous.

**Article 2 :** Le déroulé se décline comme suit :

- **18 h :** rendez-vous au Parc du Chayla (derrière la Croix rouge).  
**Se munir du mail de confirmation de votre inscription.**
- **18 h 15 :** départ vers les coteaux de l'Hermitage (2 cars Transports Ginhoux).
- **18 h 30 :** arrivée coteaux et allumage des torches devant la Maison Chave au lieu-dit « Hermitage ».
- **18 h 45 :** descente des coteaux vers la Place du Taurobole.
- **19 h 30 :** arrivée Place du Taurobole – dépôt des torches et remise lampions aux enfants.
- **19 h 45 :** Tainois et Tournonais se rejoignent sur la Passerelle Marc Seguin et retour vers la Place du Taurobole.
- **20h :** Compte à rebours et lancement des Illuminations de la Ville et du sapin géant.
- **20 h15 :** Dégustation vin chaud, chocolat chaud, gâteaux et papillotes – animations lettres au Père Noël – chants traditionnels de Noël – Place Jean Jaurès / Tournon sur Rhône

**Article 3 :** La participation à la Descente aux Flambeaux se fera sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

**Article 4 :** Les participants sont invités à respecter les consignes de sécurité (respect chemins et vignes, vigilance par rapport aux torches...).

**Article 5 :** Les participants renoncent à leur droit à l'image.

**Article 6 :** Les participants sont invités à prévoir des vêtements confortables et de chaussures adaptées. Prévoir frontale ou lampe de poche.

**Article 7 :** Chaque participant dûment inscrit est réputé accepter le règlement. Les personnes inscrites hors délai ou non inscrites sont sur liste d'attente.